

Monsieur le Président,

Nous sommes rassemblés ici en session extraordinaire parce que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'un des membres de l'Organisation ont été bafouées avec un souverain mépris des principes fondamentaux de la Charte. Nous sommes rassemblés ici parce qu'une grande puissance - l'Union soviétique - a envahi et occupé un petit État voisin non aligné, contrevenant ainsi à ses responsabilités spéciales et violant les principes qui nous engagent tous. Nous sommes rassemblés ici parce que le veto de l'Union soviétique a empêché le Conseil de sécurité d'exercer sa responsabilité première qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons ni ne devons feindre d'ignorer cette grave atteinte à la paix internationale qu'a perpétrée l'Union soviétique en Afghanistan. L'argument voulant que nous nous ingérerions, ce faisant, dans les affaires intérieures d'un État-membre est sûrement l'un des plus incroyables jamais avancé au sein des conseils de cette Organisation.

Arrêtons-nous donc sur les motifs invoqués par l'Union soviétique et ses amis de Kaboul pour justifier cette intervention militaire. On dit que l'aide soviétique a été demandée par le chef de l'État afghan, que l'on n'a pas laissé vivre assez longtemps pour regretter sa requête. Nombre de nos gouvernements ont également été informés qu'il s'agissait de "contingents militaires d'intervention limitée" qui seront retirés une fois passée l'aggression extérieure. Ces prétentions sont difficiles à concilier avec les faits qui prouvent la présence de près de 100 000 soldats soviétiques - soit un nombre supérieur à celui de nos forces armées affectées à la défense du Canada - qui participent à l'effort pour repousser un "agresseur étranger", visible nulle part.

Non, Monsieur le Président, en réalité les forces soviétiques ne combattent pas un agresseur étranger; elles combattent des Afghans qu'on accuse d'être des contre-révolutionnaires alors qu'ils sont coupables uniquement de résister à un gouvernement étranger qui leur est imposé de façon non démocratique. Une telle action ne trouve aucune justification. La communauté internationale ne peut fermer les yeux sur l'effort aussi transparent d'une grande puissance pour étendre son emprise sur un petit État voisin qui ne posait aucune menace à sa sécurité. Si nous devons chacun de nous interpréter nos préoccupations en matière de sécurité comme exigeant la présence de régimes conformistes en bordure de nos frontières nationales, la Charte de cette Organisation ne serait plus, tout compte fait, qu'un bout de papier sans valeur.